

L'ESSENTIEL

Notes du Royaume **pour faire des Nations des Disciples**



Cet article fait partie d'une série plus étendue sur [DOUZE PRINCIPES DIRECTEURS](#).

Principe 10 : Justice-Égalité

Par Dennis Peacocke

La plupart des groupes humains manifestent un désir de justice et d'égalité, comme l'atteste le fait qu'ils se donnent des coutumes et des lois sociales. Définir « la justice » et « l'égalité » dans le contexte d'une loi ou politique économique particulière représente des défis. Cette question relève de ce qu'on appelle l'économie politique. Dans un sens, élaborer une loi ou politique économique revient à formuler ce qui paraît « juste » ou « égal » par rapport à l'usage de ressources. Le recours aux mathématiques, en économie, permet simplement de quantifier des conclusions politiques ayant été formulées en des termes philosophiques.

Commençons par considérer ce que le mot « justice » a pu signifier en Occident, depuis la Grèce antique. Plusieurs dictionnaires décrivent la justice comme le fait d'administrer une sanction, une récompense ou encore ce qui paraît adapté relativement à une loi ou à une règle. La « justice » revient à recevoir son dû, pourrait-on dire, et plus



PRINCIPE 10: Justice-Égalité

largement, à recevoir une « rétribution », ou un « rendement » en proportion des contributions apportées, des moyens et efforts engagés, ou encore des contrats passés. Celui qui a beaucoup contribué s'attend alors à beaucoup recevoir, et l'inverse est vrai pour celui qui a peu contribué. Obtenir ce qui est « juste » est autre chose qu'obtenir la même chose que tout le monde, sauf lorsque tous ont contribué ou investi à l'identique. La justice relève d'une rétribution proportionnée, par contraste à une rétribution identique pour tous. Une décision juste consiste précisément à recevoir la rétribution qui correspond à ce que l'on a fait (ou omis de faire), en rapport à une règle.

L'égalité est une notion très différente. Ce terme signifie que chaque acteur reçoit la même chose. Ou qu'il a les mêmes avantages ou les mêmes sanctions relativement au droit, à un référentiel réglementaire ou encore à une opportunité. Est égal ce qui est « égal » en donc totalement indifférencié: avec l'égalité, il ne peut y avoir de traitement particulier, à moins que celui-ci s'applique à tous. Lorsqu'un retour-sur-investissement est distribué sur une base égale, par exemple, chaque partie reçoit la même chose que toutes les autres, indifféremment de sa propre contribution. L'égalité renvoie à une absence totale de distinction. Ce terme désigne aussi un accès « égal » à une opportunité, ou encore aux résultats d'une action.

En politique, sur les questions d'économie, la question de la « justice » est toujours en toile de fonds, même lorsque c'est le mot « égalité » qui est employé. Par exemple, lorsqu'un gouvernement investit dans un domaine ou écosystème particulier, il en modifie les résultats économiques. Son intervention modifie ce que les différents acteurs vont en retirer. Certains acteurs en bénéficieront plus que d'autres. Ainsi, dans le champ de l'économie, certaines

politiques ont pour ressors une base égale et indifférenciée. Par contraste, d'autres politiques ont pour ressors une base différenciée et « juste ». Celle-ci tient compte des contributions, compétences ou sommes investies par les différents acteurs.



La fiscalité, par exemple, est un concocté d'arguments en matière de justice et/ou d'égalité. Les lois fiscales visent par exemple à stimuler l'activité économique dans un domaine particulier, favorisant des intérêts particuliers. Celles-ci utilisent un langage qui sème la confusion. Par exemple, l'impôt progressif est une philosophie qui, en pratique, apporte peu d'égalité. Tout au plus ce dispositif permet-il d'établir un référentiel permettant d'être sujet à des reports, ou à des déductions. La difficulté provient du fait que les classes du bas de l'échelle ont des revenus disponibles qui sont, en proportion, inférieurs à ceux des classes du haut de l'échelle. Il leur est moins facile de répondre à leurs besoins de base. Les classes économiques du bas et du haut de l'échelle ne

peuvent être « égales » au niveau de leurs dépenses discrétionnaires. Sauf à introduire des revenus obligatoires, une mesure « injuste » au regard des contributions, ressources, compétences, formations ou des talents investis par chacun des acteurs, de façon singulière.

Ce qu'il faut retenir de cette discussion simplifiée:

1. La plupart des gens ne font pas de distinction entre « justice » et « égalité ».
2. Il y a des politiciens populistes qui jouent sur cette ignorance pour semer la discorde, en vue de satisfaire des intérêts particuliers.
3. Il y a des économistes ayant conscience de ces distinctions, mais indécis quant à savoir quel principe appliquer à quel moment.

Les principes de Dieu établissent des bases. Par contraste, l'être humain a tendance à optimiser ses processus décisionnels, mais sans en examiner les bases. Pour les personnes qui perçoivent la valeur des **Douze Principes Directeurs**, c'est une raison supplémentaire pour mieux les comprendre et mieux les intégrer à des choix et à des orientations politiques. -- Et c'est ça...

L'ESSENTIEL

Questions de réflexion et de discussion :

1. Pourquoi l'égalité des chances est-elle essentielle dans les discussions concernant les niveaux inégaux de richesse ?
2. A quel niveau est-ce que le « facteur Dieu » entre dans les discussions concernant Ses desseins, et en quoi diffèrent-ils en termes d'individus spécifiques ? ([Ephésiens 2.10](#))
3. A quel niveau est-ce que les circonstances atténuantes entrent en jeu dans l'appréciation de l'égalité devant la loi ?